

PROGRAMME DE FORMATION
Prévention & Sécurité : Travaux en Hauteur.
Utilisation des *PIR, PIRL

Article R4323-63 du Code de Travail du 1er mai 2008

*Plateforme Individuelle Roulante / Légère

Objectifs : Acquérir les compétences nécessaires à l'utilisation des équipements temporaires de travaux en hauteur portables
Maîtriser les risques liés aux travaux en hauteur sur plateforme.

Public visé : Toutes personnes devant utiliser des PIR et/ou PIRL, échelles portables et escabeaux.

Prérequis : Maîtriser la compréhension de la langue française. prérequis validé par le participant ou l'employeur.

DUREE : 07 heures soit 1 jour

Nombre de stagiaires : De 1 à 10.

Délais d'accès : Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la formation 48 heures minimum.

Tarif : Formation INTER 220€ par stagiaire.
Formation INTRA nous consulter.

Dates des sessions : Nous contacter
04.68.95.74.09 ou consulter notre site
internet www.prpsafety.fr

CONTENU :

LES CONNAISSANCES 3h30

Accueil : Présentation du formateur et de l'organisme
Présentation individuelle des stagiaires et de leurs attentes.

Les travaux en hauteur

- Accidents et prévention
- Contexte réglementaire et responsabilités
- Article R.4323-63 : Réglementation régissant les interdictions et obligations concernant les équipements à protections collectives et/ou individuelles

Caractéristiques des moyens de protection collective

Caractéristiques des moyens de protection individuelle

Choix d'un dispositif de protection individuelle

Les contraintes de travail en hauteur et les risques spécifiques dus aux : échelles portables, PIR, PIRL et escabeaux

La réglementation en matière de sécurité et les mesures de protection individuelle et collective

Les caractéristiques et domaines d'utilisation des différentes catégories de matériels utilisés

La réception, le stockage, le conditionnement du matériel, la signalisation.

- >> NF EN 131-1 et 131-2 ECHELLES
- >> NF P 93-353 et NF P 93-352 PIRL et PIR



PRP Safety FORMATION
prpsafety.fr



PROGRAMME DE FORMATION
Prévention & Sécurité : Travaux en Hauteur.
Utilisation des PIR, PIRL

Article R4323-63 du Code de Travail du 1er mai 2008

Modalités pédagogiques : Livret stagiaire, Alternance d'apports théoriques et de mises en situation. Echanges thématiques, partage d'expérience, réflexion commune, mini-quizz, jeux de rôle.

Moyens humains : Formateurs qualifiés. travaux en hauteur. Issu du BTP et/ou industrie.

Moyens et outils utilisés : Salle de formation, vidéo projecteur, supports visuels (power point, vidéos), fiches des risques professionnels en lien avec l'activité de l'entreprise (source INRS). Zone d'évolution, PIR, PIRL, Echelles conforme. matériel de balisage.

Les modalités de suivi du stagiaire et d'évaluation d'acquis : QCM pour l'évaluation théorique, mise en situation pour l'évaluation pratique.

Le lieu de formation :

662 Av de Bruxelles, 66000 Perpignan et/ou sur votre site si l'aménagement le permet.

Accessibilité aux personnes handicapées : Notre salle de formation est accessible aux personnes handicapées. Les moyens de la prestation pourront être adaptés en fonction du handicap : contactez notre référent Handicap : contact@prpsafety.fr

Responsable pédagogique et référent technique :

M. KAMEL BELKACEM.
contact@prpsafety.fr

VALIDATION :

Attestation de formation / Certificat de réalisation

Actualisation : 3 ans.

Formation pratique : 3h30

- La vérification de l'état du matériel
- Étude de notice
- Exercices pratiques d'interventions
- Mise en place de PIRL PIR.
- Exercices adaptés au poste de travail et à l'activité de l'entreprise.

Évaluation :

- Evaluation des connaissances et des savoir-faire
- QCM.
- Bilan de la formation.
- Temps d'échange avec formateur/stagiaires
- Remise de questionnaires de satisfaction.

